



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 24996

Numéro SIREN : 807 897 830

Nom ou dénomination : CASTEJA AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2017 sous le numéro de dépôt 119756



1712571201

DATE DEPOT :	2017-11-29
NUMERO DE DEPOT :	2017R119756
N° GESTION :	2014B24996
N° SIREN :	807897830
DENOMINATION :	CASTEJA AUDIT ET CONSEIL
ADRESSE :	7 rue Léo Delibes 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2017/10/04
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	

14B24936

CASTEJA AUDIT ET CONSEIL

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
au capital de 3.000 euros
Siège social : 7 rue Léo Délibes – Paris (16^{ème})
807 897 830 RCS PARIS

Décisions de l'Associé
Unique
7B Du 4 octobre 2017

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
29 NOV. 2017
Sous le N : **113756**

LE SOUSSIGNE

Hubert Castéja, demeurant 17 avenue Niel, à Paris (17^{ème}), titulaire de 3.000 actions

Agissant en qualité de seul associé et de Président de la société CASTEJA AUDIT ET CONSEIL désignée en tête des présentes,

A ARRETE LES DECISIONS RELATIVES A :

- La signature d'un bail portant sur un bureau pour les besoins de l'activité professionnelle.
- Pouvoirs pour formalités.

Première Décision :

L'associé unique prend acte de la signature d'un bail portant sur un bureau d'environ 10 m² dans les locaux du centre d'affaires de la société SDM.

- Le bureau est situé au 38 rue de Berri, 75008 Paris. Il reste à proximité de l'adresse de domiciliation de la société, qui se trouve au 7 rue Léo Délibes, Paris (16^{ème}).
- Le bail est signé pour une durée de 12 mois, renouvelable, du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.
- Le loyer mensuel s'élève à 1 050 € HT, avec une réduction de loyer correspondant à 1 mois au titre du mois de décembre 2017.
- Le dépôt de garantie (2 mois de loyer) s'élève à 2 100 € HT, soit 2 520 € TTC, dont le paiement a été effectué ce jour par la signature et la remise du chèque BNPPARIBAS n°9 792 771 de la société à la représentante de la société SDM.

HC

- Conformément au point 5 du contrat de location, une assurance va être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance afin de couvrir les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de vol.

Deuxième Décision :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ladite décision pour effectuer les formalités prévues par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Fait à Paris,
Le 4 octobre 2017


L'Associé unique


Le Président

HC